



**Centre Communal d'Action Sociale**

## **DÉCISION ADMINISTRATIVE**

**N° 2026\_20\_DA**

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF  
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

### **Objet :**

**Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et Isabelle QUOY EL**

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

### **DÉCIDE**

**De conclure**, avec Madame Isabelle QUOY EL en qualité d'orthopédagogue – 28, avenue Jean Jaurès – 38600 Fontaine :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'une soirée table ronde intitulée « Accompagner mon enfant sur le temps des devoirs » à l'occasion de la « quinzaine de la parentalité » sur la commune de Vif. L'intervention aura lieu dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif le :

Lundi 08 juin 2026 de 18h00 à 20h00.

Le coût total de l'intervention sera de 250 € (deux cent cinquante euros) détaillés comme suit :

- 250 € (deux cent cinquante euros) pour 2h.

**De signer** le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le